

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	19
Présents	13
Pouvoir	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
10/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALHERBASSE
Séance du 10 Mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, -----
Le 10 du mois de Mars à 19h30, -----
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie de Valherbasse à
Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de
VASSY Jean-Louis, Maire.
Présents : CHARVAT Patrick, JANTON Joëlle, DUC Gwendoline,
DUC Bernard, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine,
PAQUIEN Lionel, GAUDENECHÉ Patrice, SAUREL Nelly,
BESSON Isabelle, BRET Vincent, CLET Benjamin,
Absents excusés : RODRIGUEZ Richard, BARRIER Marie-Agnès
Absents : CARRERE Alexandra, MARY Claude, MARION
Isabelle,
Pouvoirs : MATHIEU-POUGET Régine à CHARVAT Patrick
Secrétaire de séance : ROLIN Jérôme

DÉLIB. N° 021-2026

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Valherbasse est éligible en 2026 à la subvention relative au produit des amendes de police pour des investissements de sécurité routière. Le montant forfaitaire de la subvention est de 2 709 €.

Le devis N°C2602029.4 de l'entreprise Cheval TP est présenté pour « La réalisation de deux ralentisseurs de 1.50ml de largeur x 3.50 ml de longueur » d'un montant de 3 250.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **SOLLICITE** auprès des services du Conseil Départemental une subvention amendes de police, sur un montant total HT de 3 250.00 €.
- **DIT** que cette subvention permettra d'améliorer la sécurité des administrés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire et son adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

Fait à Valherbasse, le 11/03/2026

Le Maire

